

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CRUZILLE
Séance du 21 février 2015

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents à la séance : 11
Date de la convocation : 10 février 2015

L'an deux mil quinze et le 21 février, les membres du Conseil Municipal de Cruzille, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la Présidence de Monsieur Gilles CHARPY-PUGET, Maire.

Présents : Monsieur Bernard MOINE, Mesdames Armelle CHAPUIS-TILMAND et Karine RATTEZ, Messieurs Lionel CHEVALIER, Maxime RENARD, Thibaut GUILLEMAUD, Jean-Christophe BALDASSINI et Christophe POINT et Cédric CREMONA, Madame Sandrine DUTARTRE

Objet : Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

1 – approbation du compte-rendu de la réunion du 06 décembre 2014 :

Lecture est faite du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 6 décembre 2014.

Le Maire, Gilles CHARPY-PUGET, demande l'approbation de ce compte-rendu qui est voté à l'unanimité du Conseil.

2 – point sur les commissions :

Commission communication : M. Maxime RENARD précise que le site internet de la commune est en ligne (www.cruzille.fr). Une réunion publique aura lieu fin avril pour présenter le site internet et les cours d'informatique. Le thème du prochain bulletin sera choisi lors de la prochaine réunion de la commission afin de disposer de plus de temps pour l'établir.

Commission jeunesse : M. CREMONA Cédric explique que pour la sortie du 06 décembre au Laser Game : 13 participants. L'Amicale Laïque en partenariat avec la commission jeunesse ont pour projet d'organiser le carnaval mais également une soirée dansante.

Commission bâtiments : Mme Karine RATTEZ indique que l'enduit sur le bâtiment communal a été fait en février. Un diagnostic sur l'accessibilité des handicapés dans les bâtiments communaux devra être réalisé rapidement et déposé avant le 15 septembre. Les peintures intérieures du Club ont été faites par M. Mollard, pour ce qui est de l'extérieur une corvée aura lieu au mois de mars. Mme RATTEZ explique que conjointement avec les commissions voirie et environnement et cadre de vie, la commission bâtiment souhaite mettre en place un projet global de sécurisation et d'embellissement de la place Edgar Ponthus.

Commission environnement et cadre de vie : Mme Sandrine DUTARTRE déclare qu'une tranche de plantation aura lieu en mai. Une proposition sera présentée pour le fleurissement des entrées du village. Il est également proposé de disposer des bancs dans le bourg.

Commission voirie : M. Bernard MOINE présente les différentes opérations pour 2015, si le budget le permet : plateau devant monument aux morts, rétrécissement pour passage des piétons, remblaiement route de Fragnes. Une subvention de 7 070 € a été obtenue dans le cadre du PIIC pour un montant de travaux de voirie de 21 000 € HT. Un premier relevé des radars pédagogiques a été effectué. Résultats : vitesse maximale enregistrée à l'entrée sud 138 km/h et 62% des véhicules en excès de vitesse. A l'entrée nord vitesse maximale 97 km/h et 44% des véhicules en excès de vitesse.

3 – orientation budgétaire pour 2015 :

Monsieur le Maire expose les orientations budgétaires pour 2015 : sécurisation et embellissement de la place, ralentisseurs, voirie.

4 – schéma de mutualisation :

Une réunion aura lieu le 11 mars à l'attention de conseillers municipaux afin de présenter les conclusions de l'étude sur la mutualisation des achats et sur l'élaboration du PLUI.

5 – gestion de la salle communale :

Les tarifs de la salle communale n'ayant pas changé depuis octobre 2007, le Conseil décide de les modifier. La gratuité sera maintenue pour les associations de la commune uniquement. Les associations non communales devront s'acquitter d'un droit de location de 50 € dans le cadre d'une réunion. Pour toute autre manifestation le tarif en vigueur sera appliqué. Le club de gymnastique versera une somme de 50 € annuelle pour participation aux frais de chauffage.

L'utilisation de la salle des Fêtes est subordonnée au versement d'une caution fixée à 500 euros, par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor public, pour tous les utilisateurs sauf les associations cruzilloises.

La caution ne sera restituée qu'après l'état des lieux sortant et la vérification du matériel si aucune dégradation n'est constatée.

A compter du 1er mars 2015, les tarifs sont fixés comme suit :

	TARIFICATION ETE DU 16/05 AU 14/10		TARIFICATION HIVER DU 15/10 AU 15/05	
	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs
Location de 24h	150,00 €	170,00 €	200,00 €	220,00 €
WEEK-END	220,00 €	230,00 €	270,00 €	300,00 €
Apéritif	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €

6 – Délibérations :

Monsieur le Maire explique qu'il appartient au conseil municipal des communes membres des communautés de communes incluses dans le périmètre du SCOT, puis à la communauté de communes du Mâconnais Val de Saône, de se prononcer sur la création de ce syndicat mixte ainsi que sur ses statuts. Monsieur le Maire rappelle que ce syndicat mixte est compétent en matière de schéma de cohérence territoriale (SCOT) sur l'ensemble du territoire compris dans le périmètre fixé par l'arrêté conjoint des Préfets de Saône et Loire et de l'Ain en date du 12 août 2014. Son siège est fixé au siège de la CAMVAL à Mâcon. Le comité syndical est composé de 80 membres (40 sièges pour la CAMVAL, 5 pour la Communauté de Communes du Mâconnais Val de Saône, etc...) Le Conseil municipal accepte la création d'un syndicat mixte compétent en matière de SCOT, adopte ses statuts et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal décide de créer à compter du 01 mars un poste d'agent de maîtrise principal et de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité. Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation est nécessaire pour payer le ravalement de la façade du local technique.

Le Conseil Municipal décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil, il lui accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an. Il précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Marie-Thérèse MALATERRE, Receveur municipal. Il lui accorde également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

9– questions diverses :

- panneaux micro-crèche et mairie pour signalisation,
- arrêté fermeture du chemin dit « rue de Sérot » aux véhicules à moteur,
- lecture de la lettre de M. Guillot Patrice de l'association des chasseurs de Cruzille pour la régulation des canards et l'achat de nichoirs. Le Maire rencontrera le Président du SIVOM qui assure la gestion de la lagune,
- numérotation des habitations,
- aboiements intempestifs de chiens,
- Planning de tenue des bureaux pour les élections départementales des 22 et 29 mars,
- dégradations des biens de la commune, en cas de récidive une plainte sera déposée.

La séance est levée à 12h

Le Maire,

Gilles CHARPY-PUGET

